

Manifestations des 13 et 14 juillet

Le 13 juillet,

Repas champêtre à 19h30 et animation

Place de l'église (ou salle des fêtes selon météo)

Chailly Loisirs vous propose :
Couscous Royal, fromage et dessert

Adulte : 14€ - enfant* : 7€
(boissons non comprises)

Inscription avant le 5

juillet en téléphonant au :

09. 65. 28. 90. 69 (Edith)
02. 38. 96. 34. 91 (Jean-Paul)

Suivi de :

Spectacle pyro musical et bal populaire (gratuits)

Le 14 juillet,

Discours du Maire à 11h

dans le jardin du presbytère (ou salle du Presbytère selon météo)

Suivi de :

Verre de l'amitié offert par la municipalité.

Pique-Nique, chacun apporte son repas.

Jeux pour tous

Un goûter et des rafraîchissements seront servis aux enfants.



* Le menu enfant est composé de: pâtes carbonara, fromage et dessert.

La Commission Intergénérationnelle propose un après-midi théâtre le :

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2016 à 17h00

Jardin / salle de réunion de l'ancien Presbytère avec à l'affiche « **La fabuleuse histoire d'Alexandra David-Néel** » par 3 actrices de la compagnie Théâtretraction.

C'est donc « l'histoire de l'une des plus grandes exploratrices du 20^e siècle, découvrant le Tibet, jusqu'alors interdit d'accès aux occidentaux. Elle eut l'ingéniosité de se déguiser en mendicante tibétaine, accompagnant un jeune moine bouddhiste, trompant ainsi les autorités ... Née dans une famille bourgeoise d'une société machiste du 19^{ème} siècle, cette femme au caractère trempé a réussi à faire connaître ces terres lointaines qu'aucun homme n'avait foulées jusqu'alors.

La magie du voyage au Tibet opérant, le public a alors la sensation d'y être transporté.

Un moment d'échange entre acteurs et spectateurs suivra la représentation, autour d'un goûter partagé apporté par chacun.
– spectacle gratuit (chapeau)

«**Tout est possible** » et « **Le chemin commence là où vous êtes** »

Tels sont deux des messages d'Alexandra David-Néel

Le mot du maire

Notre commune, comme beaucoup d'autres, a été touchée par les inondations d'une ampleur inédite, nous obligeant à évacuer les habitations riveraines de l'Huillard, de la Poterie et de l'étang de Piquereau.

Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont présentées spontanément pour proposer leur aide, ainsi que celles qui ont recueilli à leur domicile les personnes qui n'avaient pas de solution d'hébergement. Je remercie également les agents ainsi que les membres de l'équipe municipale engagés pour aider les sinistrés. C'est une belle preuve de solidarité qui m'a particulièrement touché.

Je formule le souhait de vous rencontrer les 13 et 14 juillet prochain lors des manifestations traditionnelles.

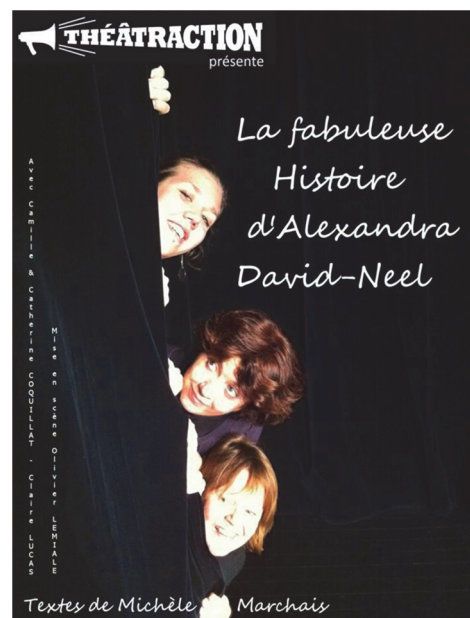
Ivan PETIT

Inondation, évacuation des encombrants

Suite aux inondations, la municipalité propose de prendre en charge le transport en déchetterie des objets encombrants dont vous souhaitez vous débarrasser. Afin d'organiser au mieux la collecte auprès des sinistrés, merci de vous inscrire en mairie en précisant la nature et la quantité de déchets.

Prochaines animations

30/07 - AAPPMA , concours de pêche inter-sociétaires avec invités.
31/07 - ASC , à 14h concours de pétanque en doublettes.
06/08 - AAPPMA , concours de pêche à l'américaine sur inscription.
14/08 - AAC , repas champêtre à midi dans le jardin du presbytère.
20/08 - AAPPMA , concours de pétanque en doublettes.



Résumé des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 10 décembre 2015

Autorisation de dépenses d'investissement :

Dans l'attente du budget principal 2016 le conseil autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 soit 60 111 euros H.T

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner la priorité à deux des trois projets éligibles à la DETR ⁽¹⁾

1° La réfection des murs du cimetière

2° L'enfouissement des réseaux électriques devant l'ancienne école.

Délibération agenda mise en accessibilité des ERP⁽²⁾ :

L'audit réalisé en octobre 2015 ayant estimé à 26 150 euros H.T la totalité des aménagements nécessaires pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible et la commission ayant proposé une exécution échelonnée sur trois années, le conseil valide la proposition de programmation.

Divers :

- Mise en sens unique de la « Rue du Port »

- La redevance incitative votée par les élus du SICTOM sera effective en 2017.

- Suppression du bac à déchets de la salle des fêtes et mise en place d'un bac plus grand aux ateliers municipaux.

- Une lettre d'information (newsletter) diffusée par mèl a été mise en place. Pour la recevoir s'inscrire sur le site ou à la mairie.

Conseil du 13 janvier 2016

Délibération DETR :

Le conseil autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux suivants :

- Réfection du mur d'entrée et du mur nord-est du cimetière dont le coût s'élève à 16 565 euros H.T

- Enfouissement des réseaux électriques dans la zone de l'ancienne école dont le coût s'élève à 85 600 euros H.T

Divers :

Le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école qui prévoyait initialement deux logements est ramené à un seul logement.

Conseil du 11 février 2016

Eclairage public :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au groupement de commandes engagé par la C2C pour le diagnostic du réseau d'éclairage public, subventionné par le syndicat du Pays du Gâtinais.

Travaux de voirie :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à la disposition de la C2C une partie de ses services pour l'exercice de la compétence voirie.

Médecine préventive :

Le Conseil Municipal accepte la convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée de trois ans à compter du premier janvier 2016.

Evaluation des risques professionnels :

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en œuvre du document d'identification et de suivi utilisé pour l'évaluation des risques professionnels.

SIRIS convention de mise à disposition d'un agent technique :

Un agent technique de Chailly est mis à la disposition du SIRIS pour réaliser les travaux d'entretien nécessaires sur l'école de Chailly.

Gestion du personnel communal :

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique de première classe.

Aménagements :

Le Conseil Municipal envisage de transformer le bâtiment du cimetière en créant une ouverture sur le côté.

Une table de pique-nique et ses bancs seront installés sur l'aire boisée située chemin des Bourcheveaux.

Promotion de la commune :

Création d'une commission « Tourisme » composée des conseillers : Daniel Chardeau, Yvan Falzon, Dominique Marcueÿz et Agnès Paroux.

Conseil du 12 avril 2016

Délibérations pour demandes de subventions :

1° Amendes de police

Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police, cette somme sera utilisée pour le remplacement de panneaux de signalisation routière devenus vétustes pour un montant de 10 225 euros H.T

2° Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture, qui sera utilisée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans la rue de l'ancienne école.

3° Fonds d'accompagnement culturel aux communes (FACC)

Cette demande est sollicitée auprès du Conseil Départemental afin de subventionner le concert donné le 28 mai par l'Alliance Musicale de Montargis.

Approbation du compte de gestion 2015

Approbation du compte administratif 2015

Ont suivi :

- Le vote des taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, puis l'adoption du budget principal de l'exercice 2016 et de celui du budget assainissement.

- Le vote des tarifs du budget assainissement 2016. Le conseil adopte à l'unanimité un forfait annuel de 85 euros TTC et 1,15 euros TTC par m³

Divers :

- Validation du programme des festivités des 13 et 14 Juillet 2016

- Mise à la disposition de la commune de Presnoy d'un employé municipal pour une période de six mois.

- L'opérateur Orange nous fait part dans un courrier du retrait prochain de la cabine téléphonique située sur la place de l'église.

(1) DETR = Dotation Equipement Territoires Ruraux

(2) ERP = Etablissement Recevant du Public